Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne de l'abbé Alphonse Angot

Lesnières - Tome II

Lesnières, chât., f. et étang, c^ne^ de *Vaiges.* — *Linières* (Jaillot). — Terre seigneuriale, relevant de la châtellenie de Vaiges et en partie du fief de Beaufeu, à l'abbé de Fontaine-Daniel, et du fief de l'Ébaudière. Le seigneur de Lesnières avait droit de chasse et de « haye à prendre bestes rouges et noires et garennes défensables ; s'il prend aucune beste rousse ou rouge sur la terre et bois de L., il est tenu en porter ou envoyer à Monsieur (de Vaiges) le cymier et les pieds ; et si c'est une beste noire, la hure et les pieds, » 1513. — L'ancien château, ordinairement habité par ses possesseurs, rasé par autorité de justice en 1600, réédifié en 1642, fut remplacé vers 1840 par une construction qu'éleva M. Duchemin du Bois-du-Pin, dont la façade régulière abrite une chapelle de style flamboyant où l'on transporta, de l'ancienne chapelle Saint-Mathurin de Laval, les boiseries, les statues en bois de Saint-Mathurin avec plusieurs petits cochons comme attributs, de Saint-Jean-de-Matha, de Saint-Séverin, de la Madeleine, et trois panneaux de vitraux (commencement du XVI^e^ s.) où se voient le Crucifiement et une *Pietà.*

Seigneurs : Michel Isambard, 1418. — Charles de Lesnières, 1482. — N. h. Michel de L., 1490. — Guillaume de L., 1513, 1538. — Julien de L., mari de Marie de S., 1541, 1551. Ce nom fut porté par deux personnages différents dont le dernier cédait en 1598 à René de Bouillé ses droits sur la succession de Mathurin de Saint-Bomer, en Sainte-Gemmes-le-Robert ; poursuivi pour fabrication de fausse monnaie qu'une quinzaine de complices émettaient sur les marchés du Maine et de l'Anjou en faisant le commerce de bestiaux, il fut condamné par le parlement et eut la tête tranchée, le 23 février 1600 ; sa maison de Lesnières fut rasée, avec le concours obligé des paroisses voisines, au mois de mai suivant. — N. h. Jean de Rougé, acquéreur du fief en 1612, vivait, 1636. — D^lle^ Augère de Rougé, veuve de J. Moreau et femme de Charles de Beauville, chevalier, seigneur de l'Estelle, 1642, 1648. — Gervais Jousse, sieur de Boyleau, lieutenant en l'élection de Château-Gontier, 1652. — Gabriel de Chalus, écuyer, seigneur de Fresnay, 1665, 1676, dont la femme, Anne Pasquault, séparée de biens, habitait Lesnières, 1670. — Barbe Raffron, femme de Pierre de Crouail, chevalier, seigneur de Dabain et de la Roche-Dabain, avait acquis Lesnières de moitié avec sa sœur Geneviève par retrait lignager sur Marie Le Prestre, veuve de Louis de Gaignon, 1691. — En 1737, Jean-François Pelisson de Gennes, juge civil et criminel à Sainte-Suzanne, épouse à Vaiges Marie-Anne-Catherine Gaultier de Lesnières, fille de Jean G., sieur de la Vieux-Cour, et de Françoise Rivault. — Lesnières et Courtentré, vendus nat^t^ sur Ambroise-Joseph Duchemin du Bois-du-Pin, furent rachetés par son père. La famille de Landevoisin céda Lesnières à M. Robert, de Vaiges, vers 1890.

Chartrier de Villiers (Vaiges). — Titres du Plessis-de-Colombier. — De Serrières, *Notice,* p. 85. — Arch. de la M., B. 1.461.